

« l'accès de tous aux droits de tous par la mobilisation de tous »
Séance plénière du conseil économique et social
18 juin 2003

A la suite de vos dix-sept interventions, vous me permettrez d'exprimer un sentiment d'espoir que je sais largement partagé par les personnes qui vous ont écoutés attentivement depuis les tribunes et qui de retour dans leurs quartiers seront les premiers ambassadeurs de nos travaux.

Je voudrais m'adresser à chacun de vous et m'arrêter quelques instants sur les points qui ont posé question mais certainement pas répondre à tout, car l'essentiel de vos propos a enrichi le travail qui vous était présenté. De manière très large vous avez repris à votre compte la nécessité d'une plus forte implication des organisations que vous représentez. C'est certainement l'avancée la plus significative. Madame Lebatard a souhaité l'exprimer en des termes qui répondent directement à notre attente lorsqu'elle a dit : « ce travail a été pour chacun d'entre nous l'occasion de regarder comment, dans et par chacune de nos organisations, nous avons donné corps à l'exigence proposée ».

Le deuxième point commun que je voudrais souligner dans vos interventions sont vos propos sur la cohérence et le sérieux des propositions. En disant cela j'ai l'occasion d'exprimer à quel point ce travail est devenu une réalisation collective. Si nous avons un seul amendement aujourd'hui peut-être est-ce parce que vous avez contribué depuis plusieurs mois à alimenter et à enrichir la réflexion qui effectivement n'est plus celle du rapporteur. Mais elle a gardé l'ambition ou la nécessité à laquelle nous appelait les personnes concernées : de cela nous vous en remercions car, face aux souffrances et aux injustices dont il est question nous n'aurions pas pu nous en tenir à proposer de simples améliorations là où des droits fondamentaux ne sont objectivement pas respectés. Des étapes sont possibles mais l'objectif ne pouvait être d'en rester à l'amélioration de l'existant. Permettez-moi de douter que les dégâts indéniables que provoque la misère, jusqu'à atteindre la santé et l'équilibre des personnes, justifierait de répondre par l'insécurité nécessairement liée aux structures d'urgence.

Vous comprendrez que je souhaite adresser quelques remerciements particuliers, tout d'abord à tous mes collègues de la section des affaires sociales coauteurs de ce travail et en particulier à ceux qui ont pu passer plusieurs jours sur le terrain en Bretagne et dans le Nord. Certains l'ont dit, ils appréhendaient cette rencontre directe avec des personnes en grande difficulté, n'allaient-ils pas faire du voyeurisme ou vivre un simulacre de dialogue ? Il n'en a rien été, tous sont

revenus humainement enrichis et décidés à voir approfondis, dans l'avis, des domaines qui leur étaient apparus sous un autre jour.

Si elle le permet, je voudrais dire à la présidente de notre section, Paulette Hofman, que je suis convaincu, tout particulièrement depuis nos visites sur le terrain, que derrière ses impatiences et sa capacité à anticiper pratiquement toutes les embûches qui peuvent surgir, se cache un profond refus des injustices et une proximité avec les personnes qui en sont victimes. Mes remerciements particuliers vont encore à notre administrateur, Bruno Ravail, qui nous a apporté un soutien sans faille tout en étant seul jusqu'à l'arrivée récente et bienvenue de Céline Gomez. Bien sûr, à Hélène Gagnère qui assure la continuité du secrétariat de la section et qui surtout m'a soutenu pour comprendre que dans notre cher Conseil toutes les initiatives sont permises excepté celles qui sont interdites.

Vous comprendrez que je cite également Denis Prost, il est associé au travail du Conseil depuis 1995 et occupe pour la seconde fois la responsabilité d'expert. Ceux qui l'ont vu à l'œuvre ont mesuré la sécurité d'une compétence lorsqu'elle est sans cesse confrontée à la réalité du terrain. Enfin Anne-cécile Maillet qui nous a rejoints récemment et s'est véritablement passionnée pour la constitution des fiches sur vos innovations.

Monsieur Dechartre a fait une déclaration qui ne se commente pas, elle se reçoit dans son intégralité. Puisqu'il a souhaité évoquer le Conseil national de la résistance j'oserai dire, comme beaucoup d'entre vous l'ont pensé, que la date anniversaire d'aujourd'hui est une très bonne date pour entrer en résistance contre la misère sans attendre de savoir si nous disposons des moyens pour gagner la bataille.

Monsieur Guy Robert, au nom du groupe des professions libérales, nous a expliqué les difficultés qu'ont eu certains professionnels de santé à accepter la CMU tout en reconnaissant qu'elle devait être appliquée même si sa mise en œuvre n'a pas toujours tenu compte des initiatives qui avaient été prises précédemment au plan local. Nous avons confiance que des initiatives seront entreprises par des professionnels qui sont en contact direct avec la population.

Au nom du groupe des entreprises privées, monsieur **Veysset** a eu des propos dont je le remercie en disant que notre travail avait su « entraîner sur les voies de la citoyenneté ». Il a exprimé clairement ce qu'il a qualifié d'atout mais aussi de handicap des entreprises. Il est réel que nous n'avons pas dans cette assemblée les mêmes responsabilités ni les mêmes intérêts dans la société. Mais il est possible de se retrouver sur des valeurs communes dont le test de sincérité le plus sûr est de les mettre en pratique dans des projets concrets sur le terrain : les six droits fondamentaux énumérés dans l'avis ouvrent de larges espaces pour s'y exercer. Les innovations dont nous avons eu connaissance et les personnes que

nous avons rencontrées nous font croire que de nouvelles actions seront engagées par des entreprises sur le terrain et dans le cadre du dialogue entre partenaires sociaux.

A **Monsieur Bastide** je dirai et il le sait, que l'attente première de l'organisation à laquelle j'appartiens, est de voir l'ensemble de la société prendre ses responsabilités. Le présent projet d'avis en est une expression qu'il a lui-même soulignée. La continuité avec les rapporteurs précédents au sein de la section des affaires sociales, est une évidence. Au-delà des personnes, cette continuité a consisté à situer selon les mots même de monsieur Bastide : « la présence active des personnes démunies au cœur du processus ». C'est cette démarche qu'il conviendra de poursuivre et qui nous l'espérons sera reprise dans de nombreux travaux du Conseil économique et social, également sur d'autres sujets que celui-ci.

Le groupe de la CGT-Force ouvrière, représenté par **Monsieur Mallet**, nous a rappelé le caractère primordial de l'accès à la formation et à l'emploi pour lutter contre l'exclusion. C'est pourquoi nos travaux développent très largement cette question, tant au niveau des transformations à opérer dans les dispositifs que de l'indispensable implication des partenaires sociaux, dans un domaine où les pouvoirs publics ne peuvent rien réussir seuls. Il a dit que l'action à entreprendre était un combat collectif qui ne pouvait se gagner que collectivement. Il a également souligné l'importance de créer des petites unités de logements sociaux qui permettent d'éviter la répétition des erreurs du passé.

Au nom du groupe de la CFDT, **Mme Azéma** a souligné une évolution inquiétante, relevée récemment par des sociologues. Alors que les personnes en situation d'exclusion semblent faire l'objet d'une compassion générale, qui se traduit par un maintien, voire une extension, de la générosité à l'égard de ceux qui sont engagés à leurs côtés, les phénomènes de rejet semblent se développer. On veut bien s'intéresser au sort des plus démunis, pourvu qu'ils soient ailleurs, nous disait-elle. Elle apporte ainsi un éclairage supplémentaire sur notre proposition d'étudier les conditions de mise en œuvre d'un droit au logement opposable et sur toutes les propositions de l'avis visant à renforcer le lien social.

Monsieur Ailleret, pour le groupe des entreprises publiques, a regretté l'absence de chiffrage de nos propositions. Il est vrai que nous aurions aimé avoir le soutien nécessaire pour évaluer certaines mesures concrètes, en dépense mais aussi en économies. On ne peut en effet chiffrer les mesures sans tenir compte des économies qu'elles induisent et j'ai la conviction qu'un tel chiffrage global donnerait des résultats inattendus.

Ainsi, construire des logements sociaux en nombre a certes un coût, mais sait-on combien coûte à la collectivité le manque de logement, qui se traduit en nuitées d'hôtel payées par des collectivités locales, en augmentation des journées d'accueil en centre d'hébergement, en saturation de dispositifs 115, veille sociale, SAMU social, etc. qui en arrivent à gérer la pénurie de logement à un coût élevé ? Nous vous avons aussi rappelé hier le coût à la journée considérable des placements d'enfants.

L'attribution du RMI à la personne, quant à elle, a certes aussi un coût, puisqu'elle se traduit dans certaines configurations familiales par une augmentation de pouvoir d'achat. Mais elle concerne des personnes et familles à revenus très modestes qui ne sont pas en situation d'épargner et réinjectent immédiatement leur supplément de revenus dans l'économie avec des retombées en terme de recettes fiscales et de croissance. Sait-on que, par le biais de la TVA et des autres taxes répercutées sur le consommateur, les familles aux revenus les plus modestes et qui les consacrent pratiquement en totalité à des dépenses de consommation, peuvent voir jusqu'à 43 % de ces dépenses contribuer, par les prélèvements obligatoires, à la solidarité nationale ? De plus, ces personnes et familles, pour peu que leur pouvoir d'achat augmentent un peu, pourront éviter de recourir aux aides facultatives, qu'il s'agisse des fonds de l'aide sociale à l'enfance, du fonds de solidarité logement, des aides délivrées par les Centres communaux d'action sociale... Là encore, il en résultera des économies pour les collectivités concernées, d'autant plus que les personnes cherchent à éviter au maximum les démarches difficiles et souvent humiliantes de demande d'aide. Nous serions très heureux de pouvoir effectuer ces chiffrages et nous osons penser, Monsieur Ailleret, que les services d'entreprises publiques que vous représentez pourraient nous y aider.

Monsieur Naulin, au nom du groupe de la CFTC, a exprimé son soutien au projet d'avis, particulièrement dans l'appel aux organisations syndicales à rechercher de nouvelles formes d'action et de partenariat pour défendre et représenter les travailleurs précaires, les chômeurs et les personnes en situation d'exclusion. Il a rappelé ses réserves, dont nous avons parlé ensemble à plusieurs reprises, à l'égard de la proposition d'attribution du RMI à la personne et non plus à la famille. Quel que soit le dispositif, à de tels niveaux de revenus, aucun ne supprimera toutes les tensions liées au manque d'argent, qui concerne aussi tous les travailleurs pauvres dont nous a parlé **Monsieur Decisier**. Nos propositions, vous le savez, ouvrent des possibilités d'augmentation du RMI tout en rendant la reprise du travail financièrement plus attractive.

Quant aux inquiétudes formulées concernant une possible mise en cause des solidarités familiales, ainsi que l'a exprimé fortement **Chantal Lebatard** au nom du groupe de l'UNAF, le fait que le mode de calcul du RMI soit familialisé

fragilise aujourd'hui les familles au lieu de permettre les solidarités familiales. Ainsi, il y a 2 jours encore, j'ai eu connaissance de la situation d'une famille percevant le RMI et dont la mère est sous tutelle aux prestations sociales. Ainsi, tout le revenu de la famille est placé sous contrôle, situation que le mari, qui lui n'est pourtant pas sous tutelle, a beaucoup de mal à supporter. Il en résulte des tensions qui incontestablement fragilisent la famille.

Au nom du groupe de l'agriculture, **Mme Gros** a souligné que la loi d'orientation de lutte contre les exclusions avait été source de changements culturels dans la manière de penser l'action et de la mettre en œuvre. C'est bien là l'enjeu de cette loi, qualifiée de loi éthique par Paul Bouchet, lorsqu'il défendait son bien fondé en tant que président de la Commission nationale consultative des Droits de l'homme. Il est certain que considérer les personnes en situation de précarité et de grande pauvreté comme égales aux autres en dignité et détentrices de droits fondamentaux à rétablir, implique un changement de regard et de nouvelles exigences pour l'ensemble des acteurs de la société. C'est dans cette perspective que notre assemblée propose de se mobiliser.

Mme Gros a également pointé les insuffisances, en milieu rural, en matière d'offre de logement, d'accès à la santé et à l'emploi durable. Ces difficultés, auxquelles s'ajoute souvent le manque de moyens de transports collectifs, contribuent à aggraver la situation des familles les plus isolées. Nous faisons des propositions en ce sens et demandons qu'elles soient suivies d'effet, à l'heure où l'actualité de l'action gouvernementale conduit à focaliser l'attention sur les zones urbaines.

Le groupe de la CGT, par la voix de **Donat Decisier**, a attiré notre attention sur la nécessaire prise en compte des processus conduisant à la précarité, à la pauvreté et à l'exclusion. Notre avis propose que nous unissions nos énergies pour faire respecter des droits aussi fondamentaux que le logement et tous ceux qui permettent d'être libre et d'assumer pleinement ses responsabilités. Nous avons la conviction que nous faisons ainsi, selon les termes de Joseph Wrésinski rappelés hier, « *la démarche essentielle à l'enrayement de tout fonctionnement inégalitaire de la société* ». Dans le domaine de l'emploi, la prévention de la précarité et de l'exclusion fait pleinement partie du dialogue au niveau territorial, tel que nous nous apprêtons à le développer. L'un des objectifs de celui-ci est en effet d'anticiper les évolutions à l'échelle du bassin d'emploi, qu'elles concernent des embauches, des reconversions d'activité ou des plans sociaux. Il s'agit d'identifier les secteurs d'activité qui restent demandeurs de main d'œuvre et de prévoir les conditions, en particulier en matière de formation, permettant aux personnes menacées par la perte de leur emploi d'y accéder.

Monsieur Gérard, qui s'exprimait au nom du groupe des français établis hors de France, de l'épargne et du logement, nous a rappelé que le combat était à mener contre le sentiment d'inutilité et de dignité bafouée d'une partie des habitants de notre pays. Il a ainsi touché au cœur de la souffrance de beaucoup des personnes en grande précarité, qui en finissent parfois par se convaincre qu'elles valent moins que les autres, qu'elles n'ont rien à leur apporter. Comment, dans ces conditions, trouver encore un sens à l'existence ?

Au nom du groupe de l'UNSA, **Monsieur Barbarant**, a exprimé avec force, l'exigence d'en finir avec les réponses d'assistance par l'égalité effective des droits. Cela suppose de créer pour chacun, à partir de sa situation, les conditions pour qu'il puisse y accéder. Plus les personnes sont éloignées des droits, plus il faut investir pour les rejoindre et les accompagner jusqu'au bout. Monsieur Barbarant a également insisté sur l'inextricable complexité des dispositifs où les bénéficiaires se perdent et qui contrarie l'action des professionnels. C'est pourquoi nos propositions, notamment en matière de ressources, visent une simplification radicale et une cohérence d'ensemble qui rendraient pour tous les droits plus justes, compréhensibles et accessibles.

Pour le groupe de la coopération, **Monsieur Segouin** a souligné l'importance de la validation des acquis de l'expérience et de l'adaptation permanente des compétences et du capital humain. C'est en effet, pour des personnes qui n'ont pas eu la possibilité d'obtenir des diplômes mais qui par leur expérience de vie et de travail, ont acquis de réelles compétences, un moyen essentiel de les voir reconnus. Cette reconnaissance a évidemment un impact en matière de chances d'accès à l'emploi ou de perspective d'évolution professionnelle, mais elle est aussi moralement très importante pour des personnes dont la vie a été marquée par les échecs répétés, qui ont souvent fini par intérioriser qu'elles étaient « bonnes à rien ». Permettez-moi de vous raconter l'histoire d'une militante du Quart Monde qui a participé à un programme de croisement des savoirs avec des universitaires et a écrit avec eux un livre. Lorsque ce livre a été publié, son premier désir a été de retourner voir son ancienne institutrice qui ne l'avait vu qu'à travers ses échecs, pour lui montrer de quoi elle était capable.

Monsieur T'Kint de Roodenbeke, au nom du groupe de la CGC, a exprimé, dans le même sens, la nécessité d'agir en amont pour prévenir les ruptures qui peuvent conduire à la précarité et à l'exclusion. Il a également indiqué son désaccord, de même que Monsieur Mallet, concernant les exonérations de charges sociales. Je tiens à préciser que nos propositions ne visent en aucun cas une généralisation de telles exonérations. (Nous exprimons d'ailleurs clairement notre préférence pour les dispositifs de financement de la formation). Il s'agit uniquement, dans le cas de la création de micro-entreprises par des personnes en situation de précarité, de lever temporairement des obstacles qui pourraient être

sinon rédhibitoires, tout en maintenant bien sûr les exigences de faisabilité du projet, ainsi que l'a souligné **Mme Bourdeaux** pour le groupe de l'artisanat.

La reconnaissance des actions d'accompagnement au sein de l'entreprise, qu'il s'agisse du tutorat ou de la fonction de maître d'apprentissage, est un souci partagé par les groupes de la CGC et de l'artisanat. Son importance a été en effet confirmée par les auditions privées d'acteurs de terrain du domaine de l'emploi, réalisées sous l'égide de la Mission régionale d'information sur l'exclusion de la Région Rhône Alpes. C'est pourquoi notre avis demande que soient développées les aides pour la formation des tuteurs et maîtres d'apprentissage et pour l'aménagement de leurs postes de travail.

Tout au long de nos travaux, **Henriette Steinberg** nous a constamment aidés à considérer ensemble les personnes en grande pauvreté et celles, proches par les conditions de vie, qu'elles connaissent la précarité ou en soient menacées. Vous comprendrez que je lui adresse un remerciement particulier car elle a apporté plus qu'un soutien au nom des personnes en difficulté qui fondent son engagement.

« Si j'avais à refaire ce que j'ai fait, je commencerai non pas par l'économie mais par la culture ». Cette pensée de Jean Monnet à la fin de sa vie, que nous a rappelée monsieur Dechartre est un appel pressant à enfin construire une Europe productrice de richesses parce que des personnes se passionneront pour la recherche des potentialités de tout enfant, tout jeune et tout adulte quel que soit son âge.

Vous avez été nombreux à évoquer l'implication et la mémoire des précédents rapporteurs. De Joseph Wresinski je reprendrais les propos gravés à quelques centaines de mètres d'ici sur le Parvis du Trocadéro : « Là où des hommes sont condamnés à vivre dans la misère les droits de l'homme sont violés, s'unir pour les faire respecter est un devoir sacré ».

Geneviève de Gaulle Anthonioz ? Nous aimerions savoir ce qu'elle nous dirait, ce n'est possible. Une chose est certaine nous aurions eu droit à une interpellation directe, respectueuse de chacun mais incontournable dans son exigence. Le mieux est peut-être de laisser à chacun de nous la liberté d'en imaginer les termes.